



COURRIER ÉLECTRONIQUE

Saint-Jérôme, le 11 avril 2021

Centre de formation Construc-Plus
246, rue Allée du Golf
Saint-Eustache (Québec) J7R 0L3

Objet : COVID-19 – Recommandation de surveillance rehaussée des symptômes

Madame, Monsieur,

Dans le contexte d'une circulation active de variants sous surveillance de la COVID-19 dans notre région, la santé publique doit rehausser ses mesures de prévention et de contrôle. Selon les connaissances actuelles, les symptômes sont comparables aux formes habituelles de la maladie. Toutefois, l'infection pourrait se transmettre plus facilement d'une personne à une autre, d'où l'importance de respecter rigoureusement les recommandations de santé publique.

Un cas de COVID-19 a été identifié dans le milieu. Une évaluation est en cours par la santé publique. Tous les membres du personnel ayant eu un contact étroit et prolongé avec le cas seront rapidement joints par courriel afin de leur transmettre une consigne d'isolement préventif. À moins d'avoir reçu une telle consigne, vous n'êtes pas en isolement préventif et pouvez continuer à travailler dans votre établissement. La Direction de santé publique suit la situation de près. Si la situation changeait, nous communiquerons de nouveau avec vous.

Dans le contexte, nous vous rappelons l'importance de surveiller l'apparition de vos symptômes :

Les principaux symptômes à surveiller, même s'ils semblent légers, sont :

- fièvre;
- apparition ou aggravation d'une toux;
- essoufflement, difficulté à respirer ou douleur thoracique;
- perte soudaine d'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût;
- mal de gorge, nez qui coule ou nez bouché.

D'autres symptômes peuvent aussi apparaître : mal de tête, douleurs musculaires généralisées, fatigue intense, perte d'appétit importante, nausées, vomissements, maux de ventre et diarrhée.

2

Si vous développez des symptômes :

- Demeurez à la maison et suivez les recommandations du document *Consignes à suivre pour la personne qui présente des symptômes de la COVID-19*, disponible à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002526/>.
- Obtenez un **test de dépistage**. Pour obtenir un test de dépistage avec ou sans rendez-vous, vous pouvez contacter le 1 888 222-5075 ou consulter le site suivant : <http://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/sante-publique/maladies-infectieuses/covid-19-coronavirus/depistage-et-evaluation/>. Vous pouvez mentionner que vous avez reçu une lettre de la santé publique.
- En attendant le résultat du test, **toutes les personnes de la maisonnée doivent demeurer en isolement à la maison, même si elles n'ont pas de symptômes**.
*Si une personne de la maison est un travailleur de la santé, elle doit communiquer avec le Service de santé, sécurité et mieux-être de son établissement.
 - Si le résultat du test est positif :
 - Toute la maisonnée doit demeurer en isolement obligatoire à la maison jusqu'à ce que vous soyez contactés par la Direction de santé publique. Celle-ci fera enquête et vous donnera les consignes appropriées.
 - Consultez aussi le Guide auto-soins : [Guide auto-soins - COVID-19](#)
 - Si le résultat du test est négatif :
 - À moins d'avoir reçu une consigne d'isolement préventif de la Direction de santé publique, vous pourrez fréquenter de nouveau votre établissement si votre état général est bon et que vos symptômes se seront améliorés. Si les symptômes persistent, appelez le 1 877 644-4545 pour être dirigé vers la ressource appropriée.
 - Les autres membres de la maisonnée pourront reprendre leurs activités usuelles s'ils n'ont pas de symptômes.
 - Si vous n'avez pas passé de test :

- Demeurez en isolement obligatoire à la maison pour une période d'au moins 10 jours depuis l'apparition de vos symptômes.
- Si les symptômes persistent ou si vous avez des interrogations, appelez le 1 877 644-4545 pour être dirigé vers la ressource appropriée.
- Les autres membres de la maisonnée, même s'ils n'ont pas de symptômes, devront rester en isolement à la maison pour une période de 14 jours depuis l'apparition de vos symptômes. Si un ou des symptômes apparaissent chez un membre de la maisonnée, utilisez l'outil d'auto-évaluation des symptômes de la COVID-19 : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/guide-auto-evaluation-symptomes-covid-19/>.

.../3

3

L'isolement à la maison en attendant le résultat de test, ça veut dire :

- Ne pas aller au travail, à l'école, dans les commerces et tout autre endroit.
- S'isoler de toute personne qui n'a pas la COVID-19 et qui habite avec vous.
- Ne pas avoir de visiteurs à la maison.

- Avisez la direction de votre établissement.

Merci de votre collaboration.

Équipe des maladies infectieuses
Direction de santé publique

LE **CISS** DES LAURENTIDES
complice de votre santé